



28 septembre : journée mondiale pour le droit à l'avortement

**À Albi, comme partout dans le monde,
mobilisons-nous pour le droit des personnes
à disposer de leur corps !**

Ce jeudi 28 septembre 2023, journée mondiale pour le droit à l'avortement, nous sommes dans la rue, mobilisé·es et déterminé·es, pour défendre la liberté de choix, pour dénoncer les atteintes aux corps des femmes.

En 2023, il est encore urgent de se mobiliser pour le droit à l'avortement, droit fragile et menacé, droit encore trop souvent inaccessible. En Europe, la Pologne, Malte, Andorre, Monaco interdisent toujours l'avortement et la situation en Italie ou en Hongrie demeure inquiétante. Aux États-Unis, la Cour Suprême a abrogé le droit constitutionnel à l'avortement laissant le choix aux États de le mettre en œuvre ou non : 26 États l'autorisent encore alors que les autres l'ont interdit, restreint ou fragilisé. Les femmes d'Amérique latine luttent pour arracher ce droit et l'obtenir comme en Argentine et en Colombie. En Afrique et au Moyen-Orient, l'avortement est totalement interdit ou très restrictif.

Ce droit conquis par nos luttes et nos mobilisations féministes subit partout les assauts d'idéologies réactionnaires et patriarcales. La montée de l'extrême droite fait peser de graves menaces sur ce droit fondamental. En France, l'activité des groupes d'extrême droite, à l'Assemblée et dans l'espace public, représente un danger pour les droits des femmes, pour la libre disposition de leur corps. L'insuffisance des moyens, l'absence de politique volontariste sont du reste autant d'entraves à l'exercice du droit à l'avortement. Dans notre pays, en 2023, 223300 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées mais chaque année 5 000 femmes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger parce que les conditions nécessaires ne sont pas réunies sur le territoire : fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse, périodes de pénuries de pilules abortives, la double cause de conscience qui permet à certains médecins de refuser de pratiquer l'avortement et les délais plus restrictifs que dans d'autres pays européens.

Ce 28 septembre nous nous mobilisons pour manifester notre solidarité avec toutes les personnes qui sont privées du droit à disposer de leur corps ; pour réclamer l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution française et dans la Charte européenne des droits fondamentaux ; pour exiger des moyens qui permettent l'exercice de ce droit, pour que soit abrogée la double clause de conscience.

Se mobiliser pour le droit à l'avortement, c'est se mobiliser contre toutes les atteintes faites aux droits des personnes, contre toutes les mesures qui visent au contrôle du corps des femmes, interdiction de l'IVG mais aussi réglementation des tenues, stérilisations et avortements forcés.

**Pour le droit à l'avortement,
pour le droit des personnes à disposer de leur corps,
contre les menaces et les dangers du patriarcat :**

**18h 30 : Rassemblement à Albi
Place du Vigan**

**19h : AG féministe – Albi, place du Vigan
pour construire ensemble un puissant collectif féministe !**

**À l'appel de
l'interféministe du Tarn :**

**Paroles de Femmes,
Planning Familial
du Tarn,
Solidaires Tarn,
FSU 81,
UD CGT Tarn**